

DELIBERATION N° 19/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**

29 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE

30 mars 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	10
Votants	09

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 AVRIL, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Monsieur Germain **LELARGE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI**.

EXCUSÉS : Madame Corinne **DROUEN** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Monsieur David **MARES**, Monsieur Didier **PAPELOUX**, Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée en qualité de secrétaire : Madame Catherine **FILIPOV**.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNEE 2023

DEMANDES	VOTE
APPAAR	200
Association Hirondelle de la Mer	250
Association le Petit Foc	250
ADMR	350
SOLIHA	1500
Club nageurs Deauville	60
Comité liaison anciens combattants	150
Conférence St Vincent de Paul	100
Croix Rouge Française Deauville Trouville	150
Donneurs de voix	150
Fondation du Patrimoine	200
FSL Calvados	103
GV Cap Forme	150
SDAC (Refuge animal)	200
SNSM Honfleur	100
SNSM Trouville	100
Société des courses (Clairefontaine)	100
Théâtre Catherine de la Porte	150
US Villervillaise	2000
Villerville et compagnies	6000
Total	12 263
Sans affectation	2000
Total	<u>14 263</u>
Subventions communales (permis, vélo, bac...)	2 999
Subvention SPL Marketing	738
GRAND TOTAL	<u>18 000</u>

APRES DELIBERATION

Les subventions ci-dessus nommées ont été votées à l'unanimité des membres présents et représentés (à l'exception de Mme DIERRE Sophie qui n'a pas pris part au vote de la subvention de l'ADMR et Mme DROUEN Corinne qui n'a pas pris part au vote de la subvention GV Cap Forme).

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal que par délibération en date du 20/10/15, le conseil municipal a accepté à l'unanimité de participer à hauteur de 50 % pour l'achat d'une carte annuelle au Club de Tennis Villervillais, pour tous les jeunes Villervillais, en âge de fréquenter l'école primaire de Villerville - Trouville sur Mer et les jeunes âgés de moins de 25 ans, à titre de résidents principaux.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 16/09/2021, le conseil municipal a autorisé l'adhésion pour le personnel communal à la bibliothèque municipale avec un tarif réduit de 50% soit 6€ pour 1 personne et 7,50€ pour 1 famille.

Monsieur le Maire rappelle que les jeunes Villervillais peuvent solliciter les aides suivantes :

- une aide à la conduite accompagnée d'un montant de 200€, octroyée pour toute demande avec justificatif de l'auto-école.

- une « bourse au permis de conduire » octroyée sur dossier, d'un montant de 600€ contre 35h de travaux d'intérêt général (à faire avant la fin de l'année de la demande), directement versée à l'auto-école.
- une subvention à chaque nouveau bachelier en fonction de sa mention (sans mention : 50€, AB : 60€, B : 80€, TB : 100€) sur présentation d'un justificatif et d'un RIB.

Monsieur le Maire rappelle que les Villervillais principaux peuvent solliciter une subvention (10 subventions pour l'année 2023) pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Le montant de la subvention correspond à 30% du prix d'achat TTC du vélo dans la limite de 300€, par foyer et par vélo.

Le Conseil décide d'octroyer une aide de 50€ pour l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales par foyer villervillais sur présentation d'une facture à l'adresse de Villerville, d'un RIB et d'une photo une fois le récupérateur installé.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT



